



Après une liquidation judiciaire

Par **upsi1**, le **01/06/2014** à **11:38**

bonjour,
en 2009 j'ai créé un petit élevage canin, mais suite à la liquidation judiciaire de mon mari en 2010 de son commerce, les dettes se sont reportées sur moi, ne pouvant pas payer car l'élevage rapporte rien et n'ayant plus de ressources, un avocat m'a dit de mettre mon élevage en liquidation, j'ai placé les chiens, car je ne pouvais plus les nourrir, maintenant ma liquidation arrive à sa fin (normalement fin septembre 2014) nous avons retrouvé du travail tout les deux en temps qu'employés, après la fin de ma liquidation, puis je racheter des chiens et recréer en déclarant à la chambre de l'agriculture en nom propre et dans le même département ? Merci pour votre réponse